

# Mouvement d'Insoumission aux Ordres Professionnels

6 Rue de Balaclava 33800 Bordeaux 0614555478 - [mmiop2016@gmail.com](mailto:mmiop2016@gmail.com)

## ***Communiqué de Presse du 27-2-17***

### **Ordre des médecins : augmentation des cotisations...et de la contestation !**

Les médecins exerçant en France viennent de recevoir leur appel à cotiser à « leur » Ordre, avec une nouvelle fois des augmentations notables : la cotisation annuelle entière passe à 333 € en 2017, elle était de 214 € en 2001 (+ 55 % durant cette période, le double de l'inflation !). Elle comporte l'abonnement obligatoire aux versions papier des bulletins ordinaires, nationaux et départementaux... ! Le budget annuel ordinal était de 75 millions d'euros, il va être conforté !

Cette augmentation nous est à nouveau présentée comme le prix à payer de l'indépendance de la profession, des nouveaux services assurés...etc...

Ne sont pas évoqués, entre autres :

- les deux millions et demi d'euros de la « grande campagne télévisuelle » et de la « grande consultation des médecins et des usagers » de 2015, qui constituent des opérations de communication inutile ;
- le changement de local du conseil national à Paris, qui est pourtant luxueux ;
- les indemnités croissantes des conseillers ordinaires qui doivent être analysées publiquement, en toute transparence. A l'occasion des nombreux procès actuels pour non paiement de cotisation, nous venons en effet d'apprendre que le président départemental de l'ordre des médecins de Gironde a été rétribué à hauteur de 45.325€ pour l'année 2014, hors remboursement de ses frais de déplacements (Les huit membres du bureau girondin ont cumulé un total de 234.934 € pour cette même année)...nous attendons les chiffres de 2015 et 2016...

Ces rémunérations nous rappellent celles :

- de l'Ordre national des chirurgiens dentistes, récemment « épinglé » par la Cour des Comptes ;
- de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes qui peuvent atteindre 500€ par jour pour ses conseillers et qui ne sont pas rendus publiques malgré les injonctions de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs).

Il n'est donc pas étonnant de constater simultanément la contestation croissante des professionnels de santé soumis aux ordres et aux appels de cotisations qui servent l'enrichissement personnel des conseillers bien éloignés du principe du bénévolat.

Le MIOP se fixe de faire le bilan de ces résistances individuelles et collectives qui vont jusqu'au refus de paiement partiel ou total de ces cotisations. Il les encourage et les soutient. La demande de ne plus recevoir la version papier onéreuse des bulletins ordinaires et de déduire ces frais du montant de la cotisation est une des premières revendications immédiates à satisfaire.

Au-delà, il va interpeler les différents responsables, dont les candidats à la prochaine élection présidentielle, pour réaffirmer :

- son exigence de liberté associative exclusive pour l'ensemble des professionnels de santé qui ne doivent plus être obligés d'adhérer à un ordre pour exercer leurs métiers ;
- la fin des pratiques juridictionnelles ordinaires qui occasionnent trop souvent des doubles peines conséquentes dans des conditions d'impartialité douteuse ;
- la nécessité de faire triumpher la démocratie, en supprimant ces communautarismes professionnels et leurs dérives.

**Pour contact : Drs Bernard COADOU (0614555478) et Dominique HUEZ (0674580809)**